MAIRIE DE PARIS

Mairie du 15ème arrondissement
Direction Générale des Services

P.V. N° 4 XV 2012

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
LUNDI 11 JUIN 2012

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs José Baghdad, Claude Barrier, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Catherine Bruno, Sylvie Ceyrac, Guy Coudert, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Marie-Caroline Doucere, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Florence Hatey-Marschal, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Véronique Sandoval, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac -pouvoir à Marie-Hélène Pietranico-, Catherine Bessis -pouvoir à Fatima Lalem-, Thomas Chalumeau -pouvoir à Florence Hatey-Marschal-, Daniel-Georges Courtois -pouvoir à Sylvie Ceyrac-, Anne Hidalgo -pouvoir à Claude Dargent-, Hélène Macé de Lepinay -pouvoir à Ghislène Fonlladosa-, Philippe Mouricou -pouvoir à Véronique Sandoval-, Isabelle Roy -pouvoir à José Baghdad, Gérard Sarracani.

Absents :

Messieurs Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Gérard d'Aboville, Pascale de Zordi, Fabrice Rousseau.

1. Désignation des Secrétaires de séance :

Anne-Charlotte Buffeteau et José Baghdad.

◇

2. Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2010 du traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé. Conclusion d'un avenant n°3 au traité et cession à la SOREQA de l'immeuble 72 rue Marx Dormoy.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je déplore que, contrairement à ce qu'avait dit Madame Hidalgo, aucune proposition de relogement de l'entrepôt Poilâne 93 rue Brancion n'a été faite à la boulangerie par la Société Soreqa. Cette dernière société se contente d'envoyer du papier bleu à la société Poilâne. Dans ces conditions c'est l'implantation même de la société Poilâne à Brancion qui est en cause. En l'état du dossier, je vous demande, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de voter contre le projet qui nous est présenté. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Il est vrai que nous avions eu un débat en décembre 2011 qui mettait en évidence la difficulté et l'impossibilité de fonctionnement de la société Poilâne à partir du moment où l'annexe du bâtiment dans lequel est fabriqué le pain allait être démolie. Il est vrai que des propositions de relogement ont été faites à la société Poilâne mais qui ne conviennent pas et à l'époque, Madame Hidalgo nous avait précisé qu'elle trouverait une solution satisfaisante.

Malheureusement, malgré le dépôt d'un vœu au Conseil d'arrondissement du 12 mars dernier par Monsieur Lamour, malgré un avis défavorable de ce permis de démolir, la direction de l'Urbanisme autorisait les travaux de démolition. Nous continuons à nous opposer à ce projet si une solution n'est pas trouvée en Conseil de Paris et c'est ce que nous souhaitons de pouvoir maintenir les quelques dizaines d'emplois de cette société et évidemment cette prestigieuse société Poilâne qui fait honneur à la boulangerie française et au 15ème en particulier. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis heureux, Monsieur le Maire que vous ayez corrigé un petit peu les propos de Monsieur Gayet à savoir le fait de dire qu'aucune proposition n'avait été faite à la boulangerie Poilâne pour de nouvelles adresses pour qu'elle puisse exercer son activité dans le quartier Brancion. Vous l'avez souligné, Monsieur le Maire, plusieurs adresses ont été proposées : trois exactement mais celle-ci les a refusées. Aujourd'hui si la boulangerie refuse les adresses proposées c'est une difficulté. Nous allons poursuivre le dialogue et les propositions en substance, déjà trois propositions ont été faites. Nous verrons jusqu'où nous pourrons aller. Je pense que des avancées ont été faites dans l'intérêt de garder la boulangerie dans ce quartier-là, maintenant ça ne dépend pas que de la Mairie de Paris ni de la société SOREQA. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : En tant que membre du Conseil d'administration de la SOREQA, j'ai eu l'occasion à de multiples reprises de transmettre au conseil d'administration les réserves de la Mairie du 15ème et notamment toutes les remarques qui avaient été faites par Monsieur Gayet. Lors du conseil d'administration du mois de février ou mars ce dossier était inscrit à l'ordre du jour. J'avais adressé un mail au président de la SOREQA qui avait accepté de retirer -c'était vu avec la Mairie de Paris- et je suis donc surprise de cette intervention. Ce mémoire, nous avons eu un conseil d'administration de la SOREQA il y a à peu près deux semaines, je me suis inquiétée auprès des administrateurs de cette situation et l'on m'a dit qu'une solution amiable allait être trouvée et qu'il n'y avait pas d'inquiétude et que ce n'était pas la peine, pour moi, de refaire une intervention pour traduire les inquiétudes de l'ensemble du conseil d'administration, de la majorité de cet arrondissement.

Je trouve qu'il y a un double langage puisqu'on nous présente ce mémoire en Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris la semaine prochaine et qu'au sein du conseil d'administration de la SOREQA il a été clairement dit que ce dossier n'avait pas encore trouvé de solution et qu'il n'était pas question d'avancer sur cette question.

J'aimerais que la Mairie de Paris et que l'exécutif parisien clarifie sa position sur ce projet parce qu'effectivement comme l'a souligné justement Monsieur Gayet à de multiples reprises, ce serait vraiment dramatique pour la société Poilâne. Je voulais vous en informer. Je pense d'ailleurs, vous avoir mis en copie de ce mail que j'avais adressé au mois de février, Monsieur le Maire, donc vous êtes parfaitement informé de mes démarches.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet pour répondre.

Gérard Gayet : Ce qu'il faut bien noter c'est que les propositions qui ont été faites ont été complètement inutiles parce que trop éloignées et ne correspondaient pas du tout à l'exploitation de Poilâne. Ce sont des boulangeries qui travaillent pendant la nuit. On ne peut pas obliger ces boulangers de sortir du fournil pour aller dans un entrepôt très éloigné du site de production. Le problème est là et à ce jour, au moment où je vous parle, aucune proposition utile n'a été faite à cette société qui, comme vous l'avez dit, si on ne trouve pas la solution va quitter le 15ème arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Tachène pour répondre aux orateurs.

Anne Tachène : Très rapidement Monsieur le Maire, puisque le sujet a été correctement abordé. C'est vrai que cette délibération nous donne l'occasion de réaborder cette question compliquée pour la boulangerie Poilâne.

Pour compléter l'information de chacun, cette boulangerie ne peut évidemment fonctionner sans le local qui était situé à proximité comme Monsieur Gayet l'a rappelé, en l'absence pour l'instant de propositions plus précises, je suis favorable à la demande de Monsieur Gayet qui est de s'opposer à cette délibération.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent pour une explication de vote.

Claude Dargent : C'est ce que j'étais en train de dire, Monsieur le Maire. Nous sommes très sensibles effectivement à la nécessité de trouver une solution pour la société Poilâne. Simplement, nous voterons cette délibération parce qu'on n'a pas évoqué dans le débat et j'en suis surpris, ce qui est l'objectif premier de cet aménagement, c'est de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne dans Paris, ce qui me paraît être une priorité quand même.

C'est une urgence et en la matière, cette délibération est nécessaire pour cette raison et c'est la raison pour laquelle nous la voterons même si, effectivement, il faut essayer de trouver une solution pour la boulangerie mais je pense qu'il faut essayer de hiérarchiser les priorités.

Monsieur le Maire : Je pense qu'il n'y a pas de difficultés insurmontables pour rendre compatible la lutte contre l'insalubrité et le maintien de la société Poilâne. Madame Tachène.

Anne Tachène : Une précision à l'adresse de tous nos collègues ici présents ce soir. Je rappelle que le bâtiment du 93 rue Brancion est constitué d'un terrain sur lequel sont édifiés deux petits bâtiments d'un étage et d'une surface de 75 m² loués à usage d'annexe de la boulangerie Poilâne exploitée dans l'immeuble privé du 87.

Le bâtiment du 95 a trois étages, une surface de 69 m² qui est louée à l'usage de café-hôtel meublé dont les douze chambres sont aujourd'hui vides. Je comprends bien la remarque de Monsieur Dargent, mais ces locaux ne sont pas occupés et il s'agit de résoudre le problème de la boulangerie. Merci.

Monsieur le Maire : merci de cette précision. Je mets aux voix.
Qui est pour ? La gauche. Qui est contre ? La droite. Abstention ? Personne. Il est repoussé. Merci.

◇

4. 2012 DLH 89 – Réalisation par France Habitation, dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) comportant 20 logement PLUS, 33 rue Olivier de Serres.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◇

5.2012 DU 107 – Cession de gré à gré à la Société Front de Seine Hôtel des droits détenus par la Ville de Paris sur l'ensemble immobilier dit « Hôtel Novotel Tour Eiffel » 61 quai de Grenelle.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.

◇

6. 2012 DUCT 88 – Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal le patronage laïque situé 72 avenue Félix Faure, conformément aux dispositions de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite Loi Sapin, codifiée au CGCT dans ses articles L.1411-1 et suivants.

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer ? Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, cette délibération est tout de même l'occasion de rappeler un certain nombre d'éléments sur ce projet de réaménagement du patronage laïque car c'est une question qui est soulevée par beaucoup d'habitants de ce quartier, entre Boucicaut et Lourmel qui font à chaque fois état de leur incompréhension sur ce projet pour lequel ils n'ont aucune information, qui regrettent une absence de concertation puisque toutes et tous ceux que nous rencontrons lorsque nous faisons du terrain, notamment avec Jean-François Lamour et les autres élus en charge du quartier, force est de constater qu'il y a une réelle absence de concertation, que la vie des riverains et des commerçants n'est absolument pas prise en compte pour en connaître un certain nombre d'entre eux qui regrettent évidemment de ne pas savoir ce qui s'y passe.

Ils regrettent d'autant plus la destination de ce lieu considérant tout de même que compte-tenu des projets alentours il y avait certainement mieux à faire et notamment des équipements qui manquent au quartier Boucicaut et pour lesquels les habitants du quartier, les riverains et les commerçants ont besoin, qu'ils appellent de leurs vœux. Il suffit de rencontrer les responsables de l'association des commerçants, les associations de locataires, il suffit d'écouter les remontées qui sont faites lors des réunions de conseils de quartier, je vous renvoie notamment à une réunion qui avait lieu où un certain nombre de riverains du quartier Boucicaut et de la ZAC Boucicaut avaient fait état d'un certain nombre de manques et force est de constater qu'un tel endroit, le patronage laïque aurait pu avoir comme destination, un équipement public à destination des riverains et des familles alentours.
C'est encore une fois une façon de faire qui est particulièrement regrettable, qui n'est pas faite en accord avec les attentes des habitants du 15ème. Voilà encore une nouvelle fois la patte idéologique et vraiment autoritaire de la Ville de Paris qui croit détenir la vérité en imposant ses vues jusqu'à son sens de l'esthétisme qui, évidemment est sujet à caution.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Catherine Bruno.

Catherine Bruno : Merci Monsieur le Maire. Il faut croire, mes chers collègues que le gîte et le couvert manquaient encore aux valeurs laïques et républicaines puisque 900 m² vont leur être consacrés dans le nouveau bâtiment du 72 avenue Félix Faure. Nous sommes tous ici, républicains et laïques, on pourrait donc en conclure même si la formule est peu appropriée que la messe est dite.

Pourtant non, parce que cette opération n'est pas exempte d'interrogations. Dans le discours binaire qui caractérise malheureusement trop souvent le débat, le doute est en effet banni, la caricature, privilégiée.

A ce propos, je regrette que Gilles Alayrac ne soit parmi nous ce soir car j'aurais pu le rassurer sur mes sentiments républicains et laïques mais aussi humanistes pour reprendre son terme car en décembre dernier au Conseil de Paris, n'accusait-il pas les élus de la majorité du 15ème de populisme. Qu'il soit certain et je pense qu'on lui répètera, que les élus centristes ne s'effrayent pas de la résidence sociale appelée à compléter le programme du 72 avenue Félix Faure.

Pour nous il est de la mission du logement social de s'adapter à la pluralité des publics et de leurs besoins comme en l'occurrence ceux des jeunes travailleurs. Sur ce point, la politique municipale s'est ajustée d'autant plus facilement qu'avec des surfaces très limitées ces logement dits spécifiques font nombre et gonflent le fameux taux et ses rues, de logements sociaux. Ne soyons donc pas dupes de la générosité autoproclamée.

Il était plus impérieux comme le préconisait la municipalité du 15ème, de s'assurer de la réussite d'un bon équilibre entre un usage habitat et un équipement public. Mais la sensibilisation aux questions relatives à l'état de droit et à la laïcité, aux libertés et égalités républicaines (au pluriel, c'est noté dans le rapport de présentation) n'attendait plus, il lui fallait un espace de 900 m² et un investissement budgétaire qui précède. Je rappelle le coût de cette opération : 5 500 000 euros. Comme si, mes chers collègues, des associations ne défendaient pas déjà la diffusion de ces principes et même ne les faisaient vivre à moins qu'un show room de la laïcité soit plus efficace qu'un renforcement des moyens d'action auprès des différents publics.

Il aurait été juste également de vérifier et de combler les attentes locales en matière de service public ou associatif. L'ancienne structure patronage laïque avait une dimension d'arrondissement qui semble quasi absente des missions confiées au futur prestataire. La définition du programme s'est ainsi faite sans les élus locaux au profit de concepts sacralisés par la modernité et la vocation des valeurs fondatrices de la République.

A ce constat, s'ajoutent des incertitudes. Premièrement, sur le degré de concurrence réelle. Combien seront-ils à pouvoir répondre à un cahier des charges ainsi formalisé et emphatique dans le cadre d'une procédure qui fait porter le risque d'exploitation sur les délégataires.

Deuxièmement pour améliorer ses recettes, ce dernier pourra louer, sur certains créneaux horaires, une ou plusieurs salles de l'établissement. Ces locations obéiront-elles à des prescriptions particulières ? Seront-elles ouvertes aux associations ou projets des concitoyens du 15ème à titre gratuit ou à des tarifs raisonnables ? Ces derniers, je le sais, n'ont pas attendu cet équipement pour défendre l'état de droit et la laïcité. Sur ce point, l'obstacle moral est assurément levé.

Pour toutes ces considérations, les élus du groupe centriste voteront contre cette délibération.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Madame Lalem.

Fatima Lalem : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, Madame Bruno, je m'attendais de votre part à un peu plus de modestie et un peu moins de caricature justement dans vos propos. Je ne voudrais pas revenir sur le débat que nous avons déjà eu à maintes reprises, nous savons que nous n'avons pas la même opinion de la finalité ni de l'objet ni de l'intérêt de cette démarche et de ce projet pour le 15ème et pour Paris.

Vous parlez, Monsieur Menguy, des habitants. Il faut croire que nous ne croisons pas les mêmes habitants dans cet arrondissement. Nous, nous avons affaire à des gens qui sont tout à fait fiers de voir que cette institution qui date de 1892 est une belle institution qui va au contraire prendre de l'ampleur, se développer et être un projet-phare pour la laïcité, pour la lutte pour les libertés et pour une question aussi qui m'importe beaucoup personnellement qui est celle de l'égalité femme/homme. Il ne vous a pas échappé que dans cette délibération que nous avons aujourd'hui, l'objet est bien celui-là et le fait que la Ville souhaite que le futur délégataire mette en place un véritable projet pédagogique centré sur les valeurs de la laïcité, liberté, etc.... et c'est cela qui moi ainsi que mes collègues de gauche fait notre fierté et c'est positivement que nous souhaitons avoir une expression sur cette instance, cette institution plus qu'une structure dans laquelle je suis sûre qu'à terme, chers collègues, vous trouverez aussi matière à loisir, plaisir.

Excusez-moi, je ne suis pas dans la polémique, j'essaye de donner un point de vue qui est le mien en l'occurrence et je me félicite de cela et je vous appelle à un peu plus de réserve quant à certaines expressions et je vous appelle à regarder la réalité de ce projet et d'essayer d'avoir une attitude un peu plus constructive par rapport à cette belle opération que la Ville de Paris engage dans le 15ème.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Merci Monsieur le Maire, chers collègues, je vais répondre simplement à Madame Lalem et je vais lui dire que cet endroit qu'était le patronage laïque était un endroit de proximité où j'ai moi-même organisé quelques réunions de proximité de quartier avec des sujets qui concernaient les habitants et plus largement la vie quotidienne toute simple des habitants mais les nouvelles propositions contenues dans ce projet sont extrêmement prétentieuses et j'ai songé et vous offre cette idée, de le baptiser « le palais de la laïcité » un petit peu comme en union soviétique où il y avait le palais du sport, etc... C'est vraiment très prétentieux et on s'éloigne beaucoup de la laïcité qui doit se vivre et non pas se célébrer. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues je voudrais juste souligner quelques propos parfois un peu contradictoires de mes collègues de la majorité de l'arrondissement à savoir le fait de dire dans le même propos que les habitants, les riverains n'ont aucune information mais qu'en même temps ils ont été informés lors de conseils de quartier qu'à ce moment-là, ils auront fait remonter un certain nombre de remarques. Oui, il y a eu des échanges, oui, les habitants du conseil du quartier Citroën/Boucicaut ont eu l'opportunité d'échanger sur le patronage laïque, son devenir, son architecture avec un certain nombre de critiques et d'autres objections plus positives.

Oui, l'information était présente et il est un peu caricatural de dire qu'aucune information n'a été faite, que par ailleurs c'est aussi le rôle des élus de pouvoir informer en permanence les riverains, de les rassurer de ce qui est fait après, on n'est pas obligé d'adhérer au projet, je le conçois je ne vous en fais pas offense pour autant. Laissez-nous l'opportunité d'avoir de l'ambition, de l'exigence pour cet endroit mais, en même temps, d'avoir une lucidité sur l'intérêt local et c'est pour cela qu'une orientation sera faite aussi spécifiquement pour les jeunes dans ce patronage laïque et c'est une orientation forte pour garder une vie locale orientée vers les jeunes mais d'autres et je pense que ce seront ceux qui sont en charge de cette délégation de service public qui donneront le ton, la vie à ce patronage et qui fera en sorte qu'il prenne sa plénitude dans l'arrondissement, dans Paris mais surtout dans son quartier. Merci. Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je m'interroge sur la régularité juridique de cette convention. Son objet ressort de la compétence étatique et non de la compétence municipale. A une époque où la Ville manque d'argent, il serait urgent de recadrer les missions de la Ville sur ces missions propres. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy, voulez-vous rajouter quelque chose rapidement ?

Jean-Baptiste Menguy : Deux éléments pour l'information de nos collègues de gauche. Madame Lalem, d'abord la liberté et l'égalité, le premier endroit pour l'apprendre, c'est l'école. Si vous vous réjouissez d'un tel projet c'est que vous devez avoir une piètre confiance dans l'institution républicaine qu'est notre école française et croyez bien que je le regrette et je ne partage pas ce point de vue et si vous veniez dans ce quartier, vous verriez que les directeurs d'écoles Félix Faure, du haut comme du bas de l'avenue font un excellent travail et n'ont certainement pas besoin d'une béquille comme le patronage laïque pour expliquer aux enfants ce qu'est la liberté l'égalité et la fraternité et en tout cas, c'est notre conception de l'école républicaine et de ce qu'on doit y apprendre et Monsieur Baghdad, sur l'information, ce n'est pas grâce à vous qu'on l'a il faut que nous allions à la pêche aux infos en permanence et le peu qu'on ait, c'est ce que vous voulez bien nous donner comme on donne à manger aux moineaux c'est-à-dire que quand on demande à la Ville de Paris de venir présenter des projets en conseils de quartier, 3 fois sur 4 et je suis optimiste, les adjoints responsables interdisent aux services de venir présenter les projets.

Vous concéderez qu'en termes de démocratie de proximité, il y a encore des progrès à faire de votre côté d'autant plus qu'il y avait une réunion d'information au patronage laïque où les riverains ont encore fait état d'un certain nombre de désaccords avec vous et vous avez fait encore une fois la sourde oreille. Je crois que l'information ça vous arrange de la donner lorsqu'elle vous est acquise mais que sinon, il faut vraiment aller la chercher. C'est une lutte de haute main. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Lalem.

Fatima Lalem : Rapidement, Monsieur Menguy, comme à son habitude critique, agresse, donne des leçons, je crois que c'est moyennement intéressant donc, je ne répondrai pas là-dessus. Il veut m'expliquer que la seule instance de socialisation c'est une école. Je suis désolée, revoyez vos basiques, Monsieur Menguy.

Monsieur le Maire : Quelques observations. En réalité je crois qu'ici personne ne conteste en quoi que ce soit la finalité d'une information concernant la laïcité et les valeurs républicaines. Qui ne partage pas, ici, ces valeurs laïques et républicaines telles qu'elles sont exprimées dans le projet de délibération ?

Lorsqu'on parle d'un projet centré sur les valeurs de la laïcité, sur les valeurs républicaines, on prend en compte l'environnement sociétal qui caractérise Paris et la France en ce début de 21ème siècle ce qui est relativement vague mais qui peut satisfaire tout le monde ou lorsqu'on évoque les questions relatives à l'état de droit, aux libertés et égalités républicaines, à l'égalité entre les hommes et les femmes etc, bien sûr je crois que nous partageons tous ici ce monument de valeurs mais ce qui est contesté ici, ce n'est absolument pas cette finalité là puisque tout ceci est partagé par tous mais la façon, la procédure d'une part qui a été utilisée pour la réalisation de ce projet où il est vrai que s'il y a eu des réunions d'information, on ne peut pas dire qu'il y ait eu une concertation extrêmement approfondie, moi-même, pour avoir coprésidé une réunion publique avec Madame Hidalgo et Monsieur Blondel, qui était désigné de façon un peu unilatérale par le Maire de Paris pour diriger le comité de pilotage de cette opération, en présence de plusieurs centaines de riverains, je crois savoir qu'il n'y a eu absolument aucune modification du projet par rapport aux demandes nombreuses formulées par les riverains.

La possibilité même de réhabilitation du bâtiment qui était assez vétuste mais assez traditionnel n'a pas été envisagée et pourtant je me remémore une déclaration de Monsieur Dargent de juin 2001 qui remonte à cette époque mais qui est une déclaration que je pouvais partager. Laissez-moi citer, on verra si vous assumez la paternité. Vous disiez : « La Ville votera très prochainement des crédits pour réhabiliter ce lieu, l'insonoriser et permettre à de nombreuses associations du 15ème de trouver un lieu convivial ».

Lorsque ce projet était présenté, lorsque Madame Hidalgo m'en a parlé dans ces termes, il n'y avait pas de désaccords entre Or, ce n'est pas du tout ça qui a été fait.

Qu'on ne puisse pas réhabiliter le bâtiment, peut-être. Les techniciens, les architectes peuvent en discuter à l'infini, admettons. En revanche, il y a le fait que d'une part le parti pris architectural qui était totalement imposé par la Mairie de Paris a été fait sans concertation aucune avec les élus et que le projet était présenté clé en main et c'était dommage car dans cette réunion de concertation, il aurait pu y avoir des avancées, des modifications, au moins un certain nombre de prises en compte de ce que demandaient les riverains.

Avec un projet que d'aucuns et la majorité des riverains considéraient comme austère, inadapté au quartier qui, de surcroît entraînerait une sur-densification de l'ilot parce qu'au sommet de cet édifice il a fallu en plus ajouter une résidence sociale pour travailleurs pour faire du chiffre.

Je pense que ce n'était pas tout à fait opportun sur cette parcelle qui était d'un aspect assez léger et qui va devenir extraordinairement dense. Il y avait la possibilité d'offrir cet équipement, c'est ce qui était prévu à une certaine époque et Monsieur Dargent le disait lui-même en 2001, aux associations de quartier dans un lieu rénové, modernisé avec plus de confort d'autant plus que, vous le savez mieux que quiconque, dans la ZAC Boucicaut l'équipement associatif de plus de 3 000 m² qui était prévu a été totalement supprimé ainsi que le lieu d'animation culturelle. C'était la possibilité de substituer un équipement à celui qui avait disparu.

Nous avons besoin effectivement d'équipements divers dans ce quartier puisque la Maison des Associations est à l'autre bout de l'arrondissement, de salles accessibles, de lieux pour permettre aux associations de se réunir. De plus, nous souhaitions un équipement destiné à 100% aux habitants et aux associations du 15ème. Or, on voit bien que dans sa vocation, cet édifice sera d'un usage bien plus large et que même en ce qui concerne sa gestion, je lis dans le projet de délibération que compte-tenu de son unicité et de sa spécificité il aura vocation à avoir un rayonnement parisien -à la limite pourquoi pas- et relèvera de la compétence du Conseil de Paris. Il échappera donc totalement à l'arrondissement sauf sur le plan budgétaire et c'est là que le bât blesse puisque c'est un investissement de plus de 5,5 millions d'euros qui est prélevé sur les investissements localisés du 15ème et je me souviens d'un débat que j'ai eu en conférence de préparation budgétaire avec le Maire de Paris lui-même en lui disant : « Si vous faites cet équipement en tout cas, financez-le sur le plan d'investissement », le PIPP de la Ville de Paris et non pas sur les crédits d'investissement du 15ème qu'à l'époque je souhaitais affecter à d'autres usages pour les habitants de l'arrondissement.

Ce sera donc un équipement financé sur les investissements localisés du 15ème et qui échappera totalement au Conseil d'arrondissement du 15ème ou à la Mairie du 15ème. Ce n'était vraiment pas une priorité. Vous dites suffisamment souvent que tel ou tel équipement ne peut être réalisé parce qu'il y a des difficultés budgétaires que chacun connait aujourd'hui aussi bien au niveau de l'Etat qu'au niveau municipal, mais vous considérez ce projet pour le 15ème comme une priorité alors qu'il ne l'est absolument pas pour les habitants du 15ème et je regrette que

ceci vienne au détriment d'autres équipements puisque vous asséchez ainsi les investissements localisés.

Je pense qu'il est indispensable que le 15ème puisse donner son avis quant au choix du délégataire et à la convention de délégation, que la Mairie du 15ème soit associée au choix des programmes d'activités culturelles, scientifiques ou artistiques qui s'y tiendront et que nous ayons la certitude, ce qui est loin d'être le cas, que cet équipement accueille des associations locales et serve à l'ensemble des habitants du 15ème.

Pour terminer et cela a un lien très indirect mais je le dis quand même et je l'ai écrit c'est que le chantier en plus, se déroule dans de mauvaises conditions puisque nous avons eu plusieurs plaintes en mairie concernant la dangerosité du site tel que le chantier est actuellement réalisé et nous avons même une pétition de plus de 200 personnes qui nous a été transmise à la Mairie il y a quelques semaines.

Excusez-moi d'avoir été un peu long, mais c'était simplement pour dire que ce n'est pas la finalité de cet équipement qui est en cause mais véritablement la procédure et également ce bâtiment dont tous les riverains se plaignent et qui ne trouve pas sa place à cet endroit.

Il y a un certain nombre d'interventions avant que Madame de Clermont-Tonnerre qui rapporte puisse répondre. Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Monsieur le Maire je vous ai bien entendu et écouté je pense que vous venez d'émettre un vœu pieux en matière de concertation puisque j'étais présente au dernier comité de pilotage du patronage laïque à l'Hôtel de Ville il y a quelques semaines présidé par Monsieur Blondel et Madame Hidalgo.

En ce qui concerne la consultation du comité de pilotage pour la mise en œuvre de la procédure et du contenu de la consultation, il a été indiqué que le comité de pilotage -où la Mairie du 15ème est présente avec d'autres partenaires et services- ne sera pas consulté sur le contenu de cette délégation au motif que les gestionnaires du patronage laïque du 15ème siègent à ce comité.

On peut s'étonner qu'on n'ait pas demandé que pendant la consultation qui aurait été tout à fait naturelle de ce comité de pilotage, les gestionnaires du patronage laïque du 15ème ne siègent pas au dit comité.
Je pense qu'une fois de plus et je ne peux que me rallier à ce qu'a dit Monsieur Menguy, à ce que vous avez dit Monsieur le Maire et sans doute ce que dira

Madame de Clermont-Tonnerre, il n'y a aucune consultation possible, aucune concertation sur ce projet et avec Madame de Clermont-Tonnerre nous avons essuyé au cours de réunions des allers-retours un peu difficiles au sein du comité, au tout début et je crains qu'il n'y ait aucune concertation possible comme sur d'autres sujets qui concernent, comme vous l'avez excellemment dit, les habitants du 15ème.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Il est amusant de constater vous avez parlé de 2001 Monsieur le Maire, combien, dès qu'il est question du patronage laïque, la majorité locale immédiatement, jette des hauts cris et se plaint, se plaint et se plaint jusqu'à nous gratifier, en l'occurrence, d'un très long débat pour partie, hors sujet. Je le signale et je vais le montrer à l'instant.

Vous évoquez, Monsieur le Maire, mes premières déclarations en 2001 tout en expliquant un petit peu plus tard qu'il n'y avait pas urgence. 2001, Monsieur le Maire, ça ne nous rajeunit pas, cela fait 11 années que la question du patronage laïque est posée et j'estime que nous avons pris le temps de la réflexion et de la concertation quoi que vous en disiez et qu'en l'occurrence il convient aujourd'hui d'apporter des solutions à ce sujet.

S'il avait été évoqué dès les premiers conseils du mandat de 2001, ce n'est pas pour rien, Monsieur le Maire. Vous siégiez déjà comme premier adjoint à René Galy-Dejean et si Bertrand Delanoë n'avait pas été élu en 2001, le patronage laïque était par terre puisque c'est bien ça que vous aviez voté avec la majorité parisienne de l'époque : sa destruction ! Toutes ces questions-là sont maintenant joyeusement oubliées, je pense que nous devons tous faire de l'histoire et en tous les cas si certains ont la mémoire courte dans cet arrondissement, nous ne l'avons pas.

Vous aviez voté la destruction de cet équipement et c'est pour cela que nous en avons parlé très tôt et je n'ai rien à rajouter aux déclarations que je faisais à l'époque selon lesquelles cet équipement, il ne fallait certainement pas supprimer son esprit, sa réalité, sa fonction ; il fallait, au contraire, en s'inscrivant dans la tradition qu'il représente puisque je pense que ça doit être le dernier patronage laïque de Paris, lui donner une nouvelle vie en quelque sorte.

Nous avons pris le temps de réfléchir. Nous avons constaté que la simple réhabilitation du bâtiment n'était pas possible d'où le projet qui a été présenté ici.

Je ne vais pas m'appesantir sur ce projet mais beaucoup d'intervenants précédents l'ont fait pour une simple raison c'est que le titre même de la délibération qui nous est proposée nous montre que cette question est simplement hors sujet.

Il s'agit d'une délibération qui nous demande d'approuver le principe de passation d'une convention de délégation. Le fond du projet n'est pas en question ici, on en a déjà beaucoup parlé. Je pense qu'il n'est pas indispensable d'y revenir à chaque fois parce que nous ne sommes pas en accord. C'est très clair que nous ne sommes pas en accord. Evidemment à chaque fois qu'il est question de construire des logements pour travailleurs sociaux, la majorité de cet arrondissement est contre et nous sommes pour et la majorité de l'Hôtel de Ville est pour et je peux vous dire que nous avons bien l'intention de continuer car il y a besoin de logements pour jeunes travailleurs dans cette ville en général et dans le 15ème en particulier.

Donc, que cela vous satisfasse ou que cela ne vous satisfasse pas, nous continuerons à proposer au Conseil de Paris et à ce Conseil d'arrondissement, des délibérations dans ce sens et je dois ajouter que les récentes modifications des orientations politiques nationales vont nous conforter dans cette voie. Vous n'avez donc pas fini sur ce sujet, je tenais juste à vous le signaler puisque vous teniez à revenir sur cette question.

Enfin, dernier point.....Oui, c'est la démocratie, Monsieur Menguy, les élections du Président de la Réublique....

Monsieur le Maire : Ne répondez pas à Monsieur Menguy, vous n'avez pas à lui répondre !

Claude Dargent : Alors il faut le faire taire. Je réponds à Monsieur Menguy.

Monsieur le Maire : Continuez, Monsieur Dargent, vous avez la parole.

Claude Dargent : En l'occurrence, il y a eu des échéances démocratiques qui ont fait les choix que vous connaissez et nous nous inscrivons dans ces échéances démocratiques que cela plaise ou déplaise à certains ici.

Dernier point. S'agissant de la mission du patronage laïque, nous ne faisons pas de fausses oppositions. Vous avez pu voir qu'à l'intérieur d'un schéma général de renouvellement des approches en matière d'égalité et de laïcité, il était explicitement prévu un programme d'activités régulières de loisirs, un programme

à destination spécifique des jeunes de cette ville et donc aussi de cet arrondissement et il y aura donc place à la fois dans cet équipement pour des activités de caractère parisien et pour des activités liées plus spécialement au public de cet arrondissement.

Je trouve qu'il y a dans ce projet et dans cette convention dont je me félicite de sa clarté et de la nécessité pour la future association gestionnaire de s'inscrire dans un cadre juridique qui soit clairement fixé. Il y a là donc en gestation un projet qui sera à la fois un projet parisien et aussi un projet pour cet arrondissement et je suis sûr qu'avec ce projet, on tournera la page d'un débat que nous avons eu et d'un équipement à qui il fallait donner une nouvelle vie, ce que nous allons faire désormais.

Monsieur le Maire : Vous avez bien compris, mes chers collègues que les seuls exclus de ce patronage laïque seront donc les élus du 15ème de la majorité et le Maire du 15ème puisque c'est un établissement qui sera géré uniquement par des instances parisiennes comme l'a rappelé Madame Fonlladosa, sans que d'aucune façon les élus du 15ème ne puissent s'exprimer sauf bien sûr pour contribuer financièrement.

Quant au projet que Monsieur Dargent évoquait et qui préexistait avant 2001, il s'agissait de réaliser sur cet emplacement un établissement pour personnes âgées et dont nous savons chacun les besoins ici, tant mieux si on peut en construire ailleurs et si on peut rénover ce patronage laïque, personne ne conteste la rénovation mais on ne va pas reprendre le débat, c'est la façon dont les choses sont faites et surtout la construction d'un bâtiment qui est complètement inadapté également au paysage urbain qui sera réalisé. Madame Ferhat.

Louisa Ferhat : Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur le Conseiller de Paris, Monsieur Claude Dargent, je suis un peu choquée et étonnée que vous veniez nous indiquer que nous serions contre les logements sociaux, ce qui est totalement faux. Par contre, il y a une petite chose qui me gêne et que j'aimerais rappeler à tout le monde ici. Nous avons été contre, effectivement, pour les bâtiments des Ponts et Chaussées.

Vous voulez mettre les étudiants sur la voie ferrée et nous, nous avons demandé à ce que les étudiants puissent être aux Ponts et Chaussées. Voilà où nous ne sommes pas d'accord pour ce dossier, sinon nous avons toujours voté oui.

Monsieur le Maire : Madame Claire de Clermont-Tonnerre pour répondre aux orateurs.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Je crois que je ne vais pas répondre aux nombreuses interventions très complètes qui ont été faites. Quelques points pour dire d'abord à Monsieur Dargent qu'il a raison de dire que nous ne sommes pas en accord avec le projet tel qu'il nous est présenté. Nous ne sommes pas d'accord pour au moins cinq raisons.

Tout d'abord parce que le Maire de Paris a préféré faire table rase du passé en n'engageant aucune étude sérieuse en vue d'une réhabilitation moins coûteuse et moins traumatisante pour le quartier, ensuite parce que l'architecture choisie est particulièrement raide et austère et qu'elle ne s'intègre absolument pas dans ce quartier. Elle détonne avec la qualité des immeubles voisins en particulier des immeubles haussmanniens.

Nous sommes contre parce que la Ville est totalement sourde aux demandes qui ont été exprimées par les élus bien sûr mais aussi par les riverains et les commerçants de la rue Tisserand en particulier et de l'avenue Félix Faure. Nous sommes contre parce que le pseudo comité de pilotage qui était présidé par Monsieur Blondel n'a servi qu'à entériner un projet militant élaboré à huis clos par la gauche plurielle et enfin nous sommes contre parce que la construction de ce temple de la laïcité ampute sur les crédits de la Mairie du 15ème de plus de 5 millions d'euros au détriment d'investissements beaucoup plus prioritaires et urgents dont notre arrondissement aurait eu besoin. Mes chers collègues, je vous invite donc à voter contre.

Monsieur le Maire : je vais mettre aux voix :
Qui est pour ? Qui est contre ? La majorité. Abstention ? Le projet est rejeté.

◇

7. 2012 DVD 111 - Approbation des modalités de passation de marchés à bons de commande pour la réalisation de travaux d'éclairage public et d'illumination à Paris (8 lots) et signature des marchés correspondants.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

8. 2012 DFPE 158 - Subvention (60 730 euros) et avenant n° 3 avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris pour la halte-garderie Necker.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

9. 2012 DFPE 193 - Subvention (397 616 euros) et avenant n°3 à l'association Institut d'études, de recherches, de formation en action sociale (9ème) pour la crèche collective (15ème)

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

10. 2012 DFPE 194 - Subvention (235 665 euros) et avenant n°3 à l'association Institut d'études, de recherches, de formation en action sociale pour la crèche collective (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

11. 2012 DAC 221 - Subvention (1 350 euros) à la Société historique et Archéologique du 15ème arrondissement de Paris.

Monsieur le Maire : Madame Claire de Clermont-Tonnerre.

Claire de Clermont-Tonnerre : Merci Monsieur le Maire. Je tiens à saluer l'exceptionnel dynamisme de notre Société d'Histoire du 15ème arrondissement. Outre les conférences et les visites commentées qu'elle organise, cette société produit chaque année une exposition dans le cadre de la journée du patrimoine, elle participe à de nombreuses animations comme la fête des conseils de quartier, le forum des associations ou le salon du livre.

J'ajoute que cette société édite des lettres d'information, des études thématiques, qu'elle publie la revue « Vaugirard/Grenelle qui est une revue importante de plus de 80 pages. Lors de ses permanences hebdomadaires elle reçoit et renseigne de nombreux étudiants, des architectes, des amateurs du patrimoine toujours à la recherche d'informations et je m'étonne que cette année non seulement la demande d'augmentation a été refusée mais en plus la subvention a diminué !

J'ajoute que cette société d'histoire bénéficiait de la plus petite subvention des sociétés historiques parisiennes. La Ville propose de réduire cette subvention à 1 350 euros alors qu'il y avait un projet intéressant qui était mené par la société d'histoire, de compléter et d'enrichir son fond documentaire et photographique, d'améliorer encore la réalisation de ses bulletins et visiblement la Ville est opposée à tout ce travail qui est réalisé à son bénéfice puisqu'il s'agit là de l'histoire des arrondissements parisiens et je pense qu'au premier chef, la Mairie de Paris devrait être intéressée et je vous propose donc, mes chers collègues, de soutenir la demande de la société d'histoire et de porter cette demande de subvention à 1 800 euros et ceux-ci resteront de toute façon la plus petite subvention accordée aux sociétés d'histoire parisiennes.

Monsieur le Maire : Vous proposez donc un amendement si je comprends bien d'augmentation de 450 euros de cette subvention.

Claire de Clermont-Tonnerre : Absolument Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : A cette association qui, effectivement, chacun peut le reconnaître, fait un travail considérable. Monsieur Dargent ? Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour souligner que nous partageons tous l'intérêt de cette société historique et que Monsieur le Maire et sa Première Adjointe vous soulignez l'intérêt que vous voulez soutenir de manière très forte cette société historique et on l'entend bien pour qu'il y ait une contribution supplémentaire de 450 euros, je fais la proposition que sur les fonds du Maire, vous puissiez allouer ces 450 euros.

Monsieur le Maire : C'est dans le cadre sûrement, de l'aide à la décentralisation municipale. Je trouve que la Mairie de Paris représentée dans cette intervention par Monsieur Baghdad si je comprends bien, ne manque pas d'air. Avec une diminution constante de nos crédits et de surcroît, un détournement des fonds du Maire qui doivent être attribués exclusivement à des associations caritatives.

Or, quel que soit l'intérêt que l'on porte à cette association chargée de recherches historiques, elle n'est pas du tout chargée d'œuvres sociales. Donc, je pense que c'était fait de façon ironique. Monsieur Dargent veut s'exprimer.

Claude Dargent : On entend l'objection que vous formulez. Il se trouve que nous sommes et que je suis d'ailleurs tout à fait sensible à l'activité des sociétés savantes.

Il y a deux questions dans cette affaire même si on ne va pas passer tellement d'heures sur quelques euros mais il y avait une subvention demandée par rapport à un projet que je ne connais pas et il y a le fait qu'au bout du compte non seulement l'augmentation de la subvention n'est pas refusée mais elle est, au bout du compte, diminuée. J'entends votre amendement, on n'a pas les éléments d'explication de cette évolution donc, par rapport à cette proposition d'amendement, je suggère que mon groupe ne prenne pas part au vote et puis on va essayer de comprendre un peu plus ce qui s'est passé.

Monsieur le Maire : Merci pour cette ouverture. Je mets aux voix l'amendement de Madame Claire de Clermont-Tonnerre d'une augmentation de la subvention de 450 euros.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche. Il est adopté.

Maintenant, je mets aux voix le projet de délibération ainsi amendé.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV. Merci. Projet adopté.

◊

12. 2012 DAC 403 - Subvention (4 000 euros) à l'association Chœurs d'enfants de Saint-Christophe de Javel.

Monsieur le Maire : Des interventions ? Merci.

◊

13. 2012 DJS 123 - Subvention (25 000 euros) et convention avec Rugby Club Paris 15.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.

◊

14. 2012 DJS 127 - Subvention (12 000 euros) et convention avec Neptune Club de France (15ème).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

◊

15. 2012 DAC 380 - Subvention (1 400 euros) au Comité Paris 15ème de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Merci.

◊

16. 2012 DUCT 104 - Subvention Fonds du Maire (1 000 euros) à l'association Ensemble pour soutenir les projets et programmes en faveur des enfants de la rue.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des interventions ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Cette association est domiciliée dans le 17ème arrondissement. Ça ne va pas forcément complètement de soi. Je suis sûr que son activité est tout à fait positive. Maintenant, c'est une association qui existe dans le 17ème.

Monsieur le Maire : L'Adjoint chargé des associations malheureusement n'est pas présent. Il m'a communiqué une réponse au cas où nous serions interrogés. Il connait cette association et participe aux assemblées générales qui se tiennent ici en Mairie. Ce sont des gens qui habitent le 15ème et cette association travaille en direction d'enfants de la rue dans plusieurs pays du tiers monde.

Je n'ai pas d'autre information sauf celles qui figurent dans le projet de délibération. Voilà ce que je peux vous dire là-dessus. Je n'ai pas d'autre information à vous communiquer. C'est une mission humanitaire.

Fatima Lalem : Il faudrait regarder s'ils ont réellement une antenne sur le 15 ème.

Monsieur le Maire : C'est ce que me dit l'adjoint chargé sans faire plus de précisions. Je ne peux pas vous en dire plus.

Claude Dargent : On ne prendra pas part au vote dans ces conditions. C'est un peu imprécis.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche. Il est adopté.

Je mets aux voix les projets de délibération qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adoptés. Merci.

◊

VŒUX

17. Vœu au Maire de Paris relatif à l'implantation d'une ligne de minibus électrique présenté par le groupe UMP et le groupe Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy a une minute pour le présenter.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues, il aura fallu se battre pour obtenir la validation définitive de ce projet de ligne de minibus électriques pour désenclaver le sud de l'arrondissement et relier entre eux les points névralgiques du 15ème.

Ce projet porté notamment par les riverains, les conseils de quartier également mais aussi obtenu grâce à la détermination de votre action, Monsieur le Maire et du Député de la circonscription, Jean-François Lamour, a été validé après un parcours assez rocambolesque.

Je rappellerai notamment l'épisode dont on se souvient du vœu qui avait été adopté à l'unanimité de ce conseil pour finalement être rejeté par la gauche en Conseil de Paris.

C'est donc un film en plusieurs épisodes si j'ose dire et tout allait bien jusqu'à ce que l'on fasse un peu les comptes de l'agenda de cette ligne de minibus.

Partout ailleurs, mes chers collègues, dans tous les autres arrondissements où un tel moyen de transport de proximité existe et je prends l'exemple du 17ème, même si les conditions juridiques peuvent changer, la ligne de minibus a été en service assez rapidement notamment dans le 17ème où est élue Annick Lepetit, Adjointe au Maire de Paris chargée des transports.

Cette ligne de minibus pour le 15ème devait voir une mise en service au premier semestre 2013 avec le lancement d'appel d'offres à l'automne 2011, le choix de l'exploitation en début de 2012.

Aujourd'hui nous n'avons pas confirmation officielle que l'appel d'offres, le choix de l'exploitant et la préparation du service avec ce dernier ont été lancés, ce qui est de mauvaise augure et qui pourrait faire craindre un retard dans l'installation et la mise en service de cette ligne, je le répète, attendue avec beaucoup d'impatience par les habitants du 15ème sud et pour laquelle nous avons obtenu l'accord avec une nécessaire détermination dans nos demandes vis-à-vis de la Mairie centrale et ce vœu appelle le Maire de Paris à nous éclairer sur le respect ou non du calendrier initial et celui de la mise en service.

Monsieur le Maire : Merci. L'Adjoint va peut-être répondre et ensuite Monsieur Dargent pour une explication de vote.

Franck Lefevre : Merci Monsieur le Maire. Simplement, je m'inquiète parce que cette dérive du calendrier, j'espère que ce n'est pas un problème de priorité budgétaire car en matière de transports, le coût du tramway et le coût du minibus par exemple, 1 million d'euros pour ce minibus par an de fonctionnement, j'espère qu'on n'a pas mis tous les efforts budgétaires sur le tramway. Pour rappeler que nous avons le tramway qui coûte le plus cher d'Europe et qui va coûter 1,5 milliard d'euros au contribuable parisien et qui coûte 74 millions d'euros au kilomètre, le tramway le plus cher alors que les autres tramways en France coûtent 20 millions d'euros au kilomètre.

J'espère que ce n'est pas ça qui est caché derrière cette dérive du calendrier.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, pour une explication de vote de deux minutes.

Claude Dargent : Juste pour faire remarquer que ce vœu contient beaucoup d'inexactitudes ou d'oublis je lis : « considérant que les élus de la majorité du 15ème portent depuis plusieurs années un projet de création de ligne de minibus électriques », ça tombe bien parce que les élus de l'opposition du 15ème portent le même et depuis plus longtemps en l'occurrence. C'est un peu imprécis et la stratégie du coucou est bien connue mais elle ne trompe personne et c'est la première remarque.

Egalement, il y a beaucoup d'inexactitudes sur les questions de la concertation qui ont été menées à une initiative de l'Adjointe au Maire en charge de ces questions. Le mérite de l'intervention de Monsieur Lefevre c'est de rappeler le coût de cet équipement annuellement : 1,5 million d'euros ce n'est quand même pas rien donc ça veut dire combien le 15ème est cher au cœur du Conseil de Paris et à sa majorité.

Troisième point : Je retrouve dans les propos de Monsieur Lefevre, l'hostilité au tramway qui a longtemps marqué la majorité de cet arrondissement et son Maire actuel donc, ça n'est qu'une confirmation et dernier point, sur les questions de calendrier, nous n'avons pas pu avoir toutes les indications mais elles seront très clairement explicitées en Conseil de Paris.

Compte tenu de ce contexte extrêmement approximatif de ce vœu, nous ne prendrons pas part au vote.

Franck Lefevre : Ce qui approximatif, Monsieur Dargent, c'est votre réponse.

Monsieur le Maire : S'il vous plait. Une explication de vote de Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Monsieur Dargent, vous prenez ça bien à la légère ! Vous qui dites être persévérant puisque vous nous annoncez que vous aviez depuis longtemps travaillé depuis plus longtemps que nous sur ce dossier, mais déjà semble-t-il vous êtes extrêmement patient et à votre place, je me serais énervé un peu avant vous qui êtes très prompt à nous incendier quand nous n'allons pas assez vite à prendre des décisions ou à aller dans votre sens. Vous auriez du réagir depuis bien longtemps à cette lenteur car ce minibus, il est vraiment attendu par les riverains de la rue Olivier de Serres par exemple, du quartier Brancion, de l'avenue Bartholomé, de la Porte de Versailles et ce n'est pas faute....

Monsieur le Maire : Vous n'avez pas la parole Monsieur Dargent. Vous reprochez suffisamment à vos collègues de vous interrompre pour ne pas le faire vous-même ! Monsieur Dargent, ça n'intéresse personne. Monsieur Dargent, vous n'avez pas la parole. Vous violez les règles de notre Conseil, une fois de plus et comme c'est d'ailleurs habituel chez vous. Mais sans doute ce que dit Monsieur Lamour gêne terriblement Monsieur Dargent. Voulez-vous que je fasse une suspension de séance pour que vous repreniez vos esprits et que vous soyez plus calme ? Vous avez l'habitude de faire des incidents. Si, vous faites un incident de séance parce que vous refusez que Monsieur Lamour puisse s'exprimer comme vous l'avez fait dans le calme et le silence absolu.

Monsieur Dargent, est-ce que vous pouvez maintenant que vous vous êtes largement exprimé, en dehors de toutes les règles, écouter Monsieur Lamour ?

Claude Dargent : Mais je ne fais que ça !

Jean-François Lamour : Je comprends effectivement, Monsieur le Maire que Monsieur Dargent s'excite sur son siège puisqu'en tant que Président de la 3ème commission en charge des transports, il aurait quand même du, depuis longtemps, s'inquiéter des retards pris par ce projet dont je rappelle, puisque semble-t-il, ça l'énerve aussi beaucoup qu'il est très attendu par un certain nombre de riverains de la rue Olivier de Serres, Bartholomé, de Brancion, en particulier les personnes âgées qui ont du mal à remonter la rue Olivier de Serres ou les mamans avec des landaus, voire même encore une fois, les personnes ayant du mal à se déplacer. On sait d'ailleurs, puisqu'on a parlé tout à l'heure du tramway, que par exemple, les stations de métro, seulement une sur vingt, est accessible à Paris aujourd'hui aux personnes à mobilité réduite. C'est un signe de désintérêt total de la Ville de Paris à cette accessibilité alors que dans le même temps, la Ville, avec une stratégie qui est bien établie, empêche les gens de circuler en voiture.

On voit bien l'incohérence totale dans cette volonté de repousser encore l'installation de ce minibus alors qu'il est vraiment demandé et intéressant pour cette partie du 15ème de joindre ainsi de manière assez intelligente l'ensemble des points névralgiques de notre arrondissement.

Quant au coût, Monsieur Dargent, vous l'avez rappelé, vous dites 1,5 million d'euros. C'est une somme importante, c'est vrai mais mis au regard de l'intérêt général de ce projet je pense que ça vaut le coup. D'autant plus, Monsieur Dargent que, quand on dépense par exemple 1 milliard d'euros pour les Halles, rénover une canopée qui va surplomber les Halles pour 300 millions d'euros, Monsieur Dargent. Franchement, il y a une réalité qu'il faut vraiment que vous preniez en compte dans cette affaire là.

On ne peut pas dépenser 300 millions d'euros pour une canopée, un milliard pour les Halles, 200 millions pour un stade de rugby où il n'y aura que 5 matchs, 5 millions pour le patronage laïque et finalement dire, 1,5 million, c'est trop cher pour installer un minibus à Paris.

Monsieur Dargent, il faut que vous soyez face à vos responsabilités et je vous dis très clairement que nous n'accepterons pas que ce projet soit à nouveau retardé. C'est scandaleux pour ceux qui l'attendent vraiment et qui ont tout intérêt qu'il soit installé dans le 15ème. Merci.

Claude Dargent : Ce qui m'ennuie, c'est que dans les réunions de concertation auprès des habitants, la représentante de l'agence de la mobilité urbaine avait annoncé que le minibus serait mis en place début 2013. Or, c'était une séance de concertation qui avait eu lieu le 13 octobre 2011 !

La délibération qui devait être soumise au Conseil de Paris portant sur la désignation par le STIF de la Ville de Paris comme autorité organisme de proximité n'a toujours pas été inscrite dans notre ordre du jour. Elle aurait du l'être déjà à l'automne dernier pour tenir les délais et une seconde délibération aurait du être adoptée ensuite portant sur l'autorisation donnée au Maire de Paris de signer une convention avec le STIF et de lancer l'appel d'offres et celui-ci n'a toujours pas été lancé.

Il y a ensuite une phase d'analyse de plusieurs mois à laquelle doit succéder une deuxième délibération en vue de désigner l'exploitant. Une troisième délibération désignant l'exploitant puis 8 à 10 mois de travaux de voirie, de construction, etc... ce qui nous amène-là en 2014 et ce qui évidemment ne correspond pas du tout à ce qui avait été annoncé aux habitants.

Monsieur Dargent l'a dit, un débat aura lieu au Conseil de Paris où je pense que malgré sa qualité de Président de la commission chargée des transports, Monsieur Dargent ne peut pas nous répondre, donc ce vœu sera posé de nouveau en Conseil de Paris.

Je le mets donc aux voix.
Qui est pour ce voeu ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté. Merci.

En informations diverses : Je dois vous dire que, par rapport aux évolutions internes à notre Conseil d'arrondissement et à l'élection d'un adjoint, j'ai pris un arrêté concernant Madame Valérie Giovannucci, vingtième adjoint, chargée, sous mon autorité, des conseils de quartier Violet/Commerce/Cambronne/Garibaldi et Madame Anne-Charlotte Buffeteau, 12ème adjoint, chargée sous mon autorité des conseils de quartier Vaugirard/Parc des Expositions et Citroën Boucicaut.

Un autre arrêté concernant Marie-Caroline Doucere, déléguée auprès de l'adjointe au Maire du 15ème en charge de la petite enfance en remplacement de Madame Valérie Giovannucci. Merci.

Les dates des Conseils d'arrondissement à venir : Nous avons un CICA le 25 juin, un Conseil d'arrondissement le 2 juillet, le 17 septembre, le 8 octobre, le 5 novembre et le 3 décembre.

La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris